

Municipalité de Lanoraie
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas-de-Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. : Les municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève s'assurent que toute l'information pertinente soit acheminée au conseil des ministres.

Pour diffusion immédiate.

Montréal, le 14 octobre 2005. Les municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier en collaboration avec le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) entreprennent une démarche visant la sensibilisation du conseil des ministres du gouvernement du Québec, afin que celui-ci soit en mesure de prendre une décision éclairée sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, n'ayant pas voulu rencontrer les maires des municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier, sous prétexte qu'il connaissait leurs arguments. Ceux-ci, afin de s'assurer que leurs préoccupations soient formellement présentées à l'instance décisionnelle dans ce dossier, se voient dans l'obligation de faire parvenir à chacun des membres du conseil des ministres, une **trousse du décideur** dans laquelle seront réunis des documents essentiels à toute prise de décision dans le dossier d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord inc..

« Le ministre Mulcair a l'obligation d'entendre le point de vue et de prendre en considération la position de nos citoyens, et ce, sans présumer d'en connaître à l'avance le contenu. Considérant qu'à cet égard le ministre Mulcair se réfugie derrière son personnel politique et s'entête à refuser de nous entendre nous considérons qu'il manque à ses responsabilités les plus élémentaires. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de notre devoir en tant qu'élus municipaux de s'assurer que les véritables décideurs dans ce dossier soient convenablement informés, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui en faisant parvenir cette trousse du décideur à l'ensemble des membres du conseil des ministres. Cette manière de faire n'était pas notre premier choix, mais l'attitude cavalière du ministre nous oblige à procéder d'une façon, nous en convenons, peu orthodoxe.

.../2

Et le maire de Sainte-Geneviève-de-Berthier, M. Richard Giroux, d'ajouter « Cette action aujourd'hui n'est motivée par aucun bénéfice monétaire, mais par un engagement envers notre population et notre région. J'ose espérer que nos décideurs prendront connaissance de cette trousse pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée et justifiable en rapport avec les politiques établies, car il en va du développement durable de notre région et de l'héritage que nous laisserons à nos enfants et petits-enfants.

De plus, les municipalités et le FCQGED présentent à la population du Québec une **déclaration commune** concernant la mise en oeuvre des principes du développement durable dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et de leur élimination. Il est souhaité que de nombreux citoyens, instances municipales, groupes et organisations tant dans les domaines sociaux qu'environnementaux, à l'échelle locale ou nationale, adhèrent à cette déclaration commune en y apposant leur signature. « Il faut rappeler à notre gouvernement qu'à l'instar de la commission d'enquête et d'audience publique du BAPE sur cette question, une grande partie de la société civile exige un minimum de cohérence dans l'application de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, de la *Politique nationale de l'eau* et du *Plan de développement durable du Québec* et que l'acceptation de ce projet ne ferait que démontrer une déplorable incohérence du gouvernement en matière de protection de l'environnement » souligne M. Gilles Côté, président du FCQGED.

Rappelons que dans son rapport n^o 211, le BAPE conclut que ce projet est inacceptable parce qu'il ne permet pas de concilier les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable. Ce rapport vient confirmer, et de façon non équivoque, ce que la population et les groupes environnementaux ont maintes fois répété, que ce projet est injustifiable par sa démesure et par sa localisation dans un sol saturé d'eau. Un projet qui de surcroît va à contre courant de toute politique de réduction et de régionalisation des matières résiduelles. Le BAPE a aussi émis l'opinion que si ce projet était accepté, il y aurait une surcapacité d'enfouissement autorisée dans les lieux d'enfouissement de la région, ce qui, à ses yeux, constitue un obstacle à l'atteinte des objectifs de valorisation qui sont à la base de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement du Québec.